

Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 juin 2022
dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trente juin de l'an deux mille vingt-deux)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Maire

Présents (21) : Mmes et MM. Rachel BAECHTEL, Barbara HERBAUT, Philippe WOLFF, Maryse LOUIS, Patrice NYREK, Richard PISZEWSKI, Marie ADAM, Christophe EHRET, Dominique THOMAS, Adriano MARCUZ, Sophie ACKER, André GIRONA, Patrick BOUTHERIN, Michèle DURINGER, Miné SEYHAN, Marie-Pierre BOUGENOT, Bilge BAYRAM, Véronique FLESCHE, Bérengère MICODI, Sébastien BURGÉ et Alexandre DURRWELL.

Excusés (12) :

Mme MATHIEU-BECHT (procuration à Mme BAECHTEL)
M. Jean KIMMICH
Mme Valérie MEYER (procuration à Mme LOUIS)
M. Alain DREYFUS (procuration à M. EHRET)
M. Eddie WAESELYNCK (procuration à M. BURGÉ)
M. Raphaël SPADARO (procuration à Mme HERBAUT)
Mme Isabelle TINCHANT-MERLI (procuration à M. BOUTHERIN)
Mme Guileine LEVY
Mme Nathalie KATZ-BETENCOURT
M. Olivier BECHT
M. Lucas SCHERRER
M. Bruno TRANCHANT (procuration à M. PISZEWSKI)

-o-O-o-

Point 2 de l'ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité décide :

D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2022.

=====

Délibéré comme dessus

Pour extrait conforme
RIXHEIM, le 11 juillet 2022

Le Maire,



Rachel BAECHTEL

Voies et délais de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.